

Image not found or type unknown



Succession d'un oncle décédé

Par **Fabou**, le **07/11/2013** à **10:00**

Bonjour

Je souhaite savoir si le notaire doit contacter tous les héritiers neveux et nièces d'un oncle décédé qui n'avait plus d'ascendants et pas de descendants direct c'est-à-dire pas d'enfants. Sur ses neufs frères et sœurs, trois d'entre eux sont encore vivants. A qui revient son héritage, ses frères peuvent-ils évincer tous les neveux et nièces et enfin peuvent-ils faire une donation de cet héritage sans problème, quels sont les frais?